

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du jeudi 4 septembre 2014

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h00.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), M. Alain BLESSEMAILLE (jusqu'au 3.2), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN (à partir du 5.1), M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 3.2), M. Pierre CONTOZ

**Etaient absents** : M. Jacques KRIEGER, Mme Catherine BARTHELET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT

**Secrétaire de séance** : Mme Elsa MAILLOT

**Procurations de vote** :

**Mandants** : J. KRIEGER, A. POULIN (jusqu'au 3.2), C. BARTHELET

**Mandataires** : Y. DELARUE, F. PRESSE (jusqu'au 3.2), M. DONEY

**CRR - Avenant à la convention de partenariat  
avec le Centre Dramatique National Besançon Franche-Comté**

**Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président**

**Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 « Actions pédagogiques »	Montant prévu au BP 2014 : 225 500 € (enveloppe) Montant maximal de l'opération pour l'année scolaire 2014/2015 : 624 €

**Résumé :**

Dans le cadre du partenariat pédagogique entre le Centre Dramatique National (CDN) Besançon Franche-Comté et le Conservatoire du Grand Besançon, il est proposé un avenant à la convention votée en Bureau communautaire du 25 octobre 2013.

Cet avenant propose d'élargir les modalités d'accès à la programmation artistique du CDN par le biais d'un Pass étudiant offert gratuitement par le Conservatoire à ses élèves d'art dramatique.

Ce Pass de 12 € permettrait l'accès à l'ensemble des spectacles du CDN au tarif de 3 €.

Le financement du Conservatoire représenterait au maximum une dépense au titre de l'année scolaire 2014/2015 de 624 € (soit un Pass offert à tous les élèves inscrits en art dramatique soit 52 élèves).

Le département Art dramatique est l'une des composantes indispensables pour un établissement classé par l'Etat au titre du label CRR.

Conformément au dernier schéma d'orientation pédagogique de la DGCA (Ministère de la Culture), l'enseignement du théâtre dans un CRR doit se nourrir de différentes interventions pédagogiques liées aux diverses pratiques théâtrales : marionnettes, théâtre, gestuelle, clown, commedia dell'arte, conte, cirque, masques. Outre le recours à des intervenants épisodiques, la section d'art dramatique doit s'efforcer d'établir des relations privilégiées avec les théâtres et les compagnies de la région.

Le Centre Dramatique National présent à Besançon est une opportunité incontournable pour faciliter aux élèves l'accès aux spectacles, à certaines répétitions, à des rencontres avec des artistes, résidant ou de passage dans la région, aux débats publics.

Ainsi une convention pédagogique pluriannuelle entre le Conservatoire du Grand Besançon et le CDN Besançon Franche-Comté, validée par le Bureau communautaire du 25 octobre 2013, a posé les principes de ce partenariat et notamment un accès privilégié aux élèves du Conservatoire sur des temps forts de la programmation artistique du Centre Dramatique National (CDN).

Par cette convention, le CRR a financé sur l'année scolaire 2013/2014 les entrées des élèves du conservatoire au spectacle « *Maudit soit le traître à sa patrie* » soit 90 €.

A compter de l'année scolaire 2014/2015, Il est proposé d'élargir les modalités d'accès à la programmation artistique du CDN par le biais d'un Pass étudiant offert gratuitement par le Conservatoire à ses élèves d'art dramatique.

Ce Pass de 12 € permettrait l'accès à l'ensemble des spectacles du CDN au tarif de 3 €.

Le financement du Conservatoire représenterait au maximum une dépense au titre de l'année scolaire 2014/2015 de 624 € (soit un Pass offert à tous les élèves inscrits en art dramatique soit 52 élèves).

**A l'unanimité, le Bureau :**

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre le Conservatoire du Grand Besançon et le Centre Dramatique National Besançon Franche-Comté,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,

Le Président

**Rapport adopté à l'unanimité :**

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 16 SEP. 2014

## **Avenant n°1** **Convention de partenariat pédagogique**

### **Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Bureau du 4 septembre 2014, La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25043 BESANCON Cedex, au titre du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon, ci-après dénommé « CRR », d'une part,

### **Et :**

Le Centre Dramatique National Besançon Franche-Comté SARL Airelle Esplanade Jean-Luc Lagarce 25000 Besançon, Siret n°380 510 404 00011, N° de licences d'entrepreneur de spectacles : 1-146138 / 2-146139 / 3-146140 représenté par Cécile PAUTHE en sa qualité de directrice, ci-après nommé « CDN Besançon Franche-Comté ».

### **Préambule**

A compter de l'année scolaire 2013/2014, une convention pluriannuelle de partenariat pédagogique a été établie entre le CDN Besançon Franche-Comté et le Conservatoire du Grand Besançon afin de mettre en relation de manière régulière et dynamique les élèves du département d'Art Dramatique et l'univers professionnel du spectacle vivant.

Ce partenariat a aussi pour vocation d'enrichir utilement le cursus de formation théâtre du CRR, conformément aux préconisations du schéma d'orientation d'enseignement du théâtre de la Direction Générale de la Création Artistique.

A compter de l'année scolaire 2014/2015, Il est proposé d'élargir les modalités d'accès à la programmation artistique du CDN par le biais d'un Pass étudiant offert gratuitement par le Conservatoire à ses élèves d'art dramatique.

Ce Pass de 12 € permettrait l'accès à l'ensemble des spectacles du CDN au tarif de 3€.

Le financement du Conservatoire représenterait au maximum une dépense au titre de l'année scolaire 2014/2015 de 624 € (soit un Pass offert à tous les élèves inscrits en art dramatique soit 52 élèves).

### **Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

#### **Article 1 - Dispositions modifiées**

Les dispositions suivantes de la convention susvisée sont ainsi modifiées :

#### **Article 3 - Conditions financières :**

Le CRR s'engage à compter de l'année scolaire 2014/2015 à financer l'achat des Pass étudiant pour ses élèves d'art dramatique qui le demanderont.

Le règlement de ces Pass au CDN se fera sur justification d'une facture établie par le CDN en fin d'année scolaire.

**Article 2 - Autres dispositions**

Toutes les dispositions de la convention non concernées par le présent avenant n°1 sont sans changement et restent en vigueur.

Fait à Besançon, en trois exemplaires, le .....

Pour le Grand Besançon,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

Pour le CDN Besançon Franche-Comté,  
La Directrice,

Célie PAUTHE